

Concours « Prêt, à vos marques, coulis! – Coulis SPECTRALOCK^{MD} »
RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT D'ARGENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER CE CONCOURS. UN ACHAT OU UN PAIEMENT D'ARGENT N'AUGMENTERA PAS LES CHANCES DE GAGNER.

Le concours « Prêt, à vos marques, coulis! — Coulis SPECTRALOCK^{MD} » (le « concours ») est destiné aux résidents légaux des États-Unis d'Amérique (« É.-U. ») et du Canada et ne doit être interprété et évalué que conformément aux lois américaines, canadiennes et provinciales applicables. Ne vous inscrivez pas à ce concours si vous n'êtes pas un résident des États-Unis ou du Canada, ou si vous n'êtes pas au moment de l'inscription admissible à participer, conformément au présent règlement officiel. Le concours est commandité par LATICRETE International, Inc., One LATICRETE Park North, Bethany, CT 06524 (le « commanditaire »).

ADMISSIBILITÉ : Le concours est ouvert aux résidents légaux des États-Unis ou du Canada qui sont âgés d'au moins dix-huit (18) ans ou qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur État ou province de résidence au moment de l'inscription (les « participants »). **De plus, les participants doivent être entrepreneurs en pose de carrelage ou de pierres dont l'activité peut être vérifiée au moment de l'inscription. Le concours n'est pas ouvert au grand public.** Le commanditaire, l'administrateur, leurs sociétés mères, employés, dirigeants, administrateurs, filiales, sociétés affiliées, distributeurs, représentants des ventes et agences de publicité et de promotion, ainsi que les dirigeants, administrateurs, agents et employés de chacun des éléments suivants (collectivement, les « parties exonérées ») et les membres de leur famille immédiate (c'est-à-dire le conjoint, les parents biologiques, adoptifs et par remariage, les grands-parents, les frères et sœurs, les enfants et les petits-enfants, et chacun de leurs conjoints respectifs, peu importe où ils résident) ou le ménage (qu'ils soient liés ou non) de l'un des éléments ci-dessus ne sont pas admissibles pour participer à ce concours. La non-admissibilité ou le non-respect de l'une de ces règles officielles entraînera une disqualification. **Nul là où la loi l'interdit ou le restreint.** (Afin d'éviter toute ambiguïté, toute référence aux participants dans le présent règlement inclura également les participants qui sont considérés comme les gagnants (tels que définis ci-dessous)).

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT OFFICIEL : En s'inscrivant au concours, les participants acceptent de respecter et d'être liés par le présent règlement officiel et les décisions du commanditaire, qui sont finales et contraignantes pour toutes les questions. L'obtention d'un prix (tel que défini ci-dessous) est soumise à la satisfaction de toutes les exigences énoncées dans les présentes.

COMMENT S'INSCRIRE : Le concours commence à 12 h 00 min 01 sec a.m., heure de l'Est (« HE »), le 1er mai 2024, et se termine à 11 h 59 min 59 sec p.m. HE le 31 décembre 2024 (« période du concours »). L'ordinateur avec la base de données du commanditaire est le dispositif officiel de comptabilisation du temps. Les participants peuvent s'inscrire au concours en achetant un produit SPECTRALOCK^{MD} admissible (indiqué ci-dessous) dans n'importe quel magasin participant. **Une (1) inscription pour chaque produit SPECTRALOCK^{MD} admissible acheté.** *Si un participant achète plusieurs produits admissibles de SPECTRALOCK^{MD} au cours du même mois, il

recevra le double des inscriptions pour ce mois.

Produits SPECTRALOCK^{MD} admissibles : SPECTRALOCK^{MD} 1; SPECTRALOCK^{MD} 1 translucide; SPECTRALOCK^{MD} PRO de qualité supérieure parties A + B; Coulis translucide de qualité supérieur SPECTRALOCK^{MD} PRO

Remarque : Si les inscriptions soumises sont associées à un achat, chaque soumission ne peut contenir que des reçus d'achat d'une seule journée. Les entrées générées par script, macro, robotique, programmées ou tout autre moyen automatisé sont interdites et seront disqualifiées. Les reproductions mécaniques et les fac-similés ne sont pas autorisés. La preuve d'envoi ou de soumission ne sera pas considérée comme une preuve de réception par le commanditaire. Le commanditaire n'est pas responsable des inscriptions perdues, en retard, incomplètes, illisibles, volées, mal dirigées, retardées ou détruites. Des informations incomplètes peuvent entraîner la disqualification de l'inscription. Les inscriptions deviennent la propriété du commanditaire et ne seront pas retournées.

VOICI DEUX (2) MÉTHODES D'INSCRIPTION :

1.) Inscription en ligne : Les participants peuvent visiter www.laticrete.com/SPECTRALOCKreadysetgrout (le « site Web »), remplir le formulaire d'inscription en ligne et télécharger une photo ou une numérisation de leur reçu montrant un achat valide. En remplissant correctement le formulaire d'inscription et en fournissant le reçu d'accompagnement, les participants recevront le nombre d'inscriptions suivant le coût associé à leur reçu.

2.) Envoi par la poste sans achat : Les participants ont également la possibilité d'obtenir cinq (5) participations au concours par courrier en imprimant lisiblement à la main, sur une carte de 7,6 x 12,7 cm (3 po x 5 po) ou sur papier, leur nom complet, le nom de leur entreprise, leur adresse postale complète, leur numéro de téléphone et leur adresse courriel. et poster la carte dans une enveloppe n° 10, avec l'affranchissement approprié, à : SPECTRALOCK Sweepstakes, PO Box 035, Macedon, NY 14502-0035. Vous pouvez envoyer autant de demandes d'inscription que vous le souhaitez, mais chacune doit être envoyée séparément. Toutes les inscriptions doivent porter être postées avant le 31 décembre 2024, le cachet de la poste faisant foi, et reçues avant le 5 janvier 2025. Chaque inscription valide envoyée par courrier sans achat reçue comptera comme une (1) participation au concours. Vous pouvez participer aussi souvent que vous le souhaitez via cette méthode, mais une seule inscription n'est autorisée par enveloppe.

****REMARQUE :** La carte d'inscription postale et l'enveloppe doivent être rédigées à la main, uniquement par le participant. En outre, les participants ne sont pas autorisés à utiliser une organisation tierce pour aider au processus d'inscription de quelque manière que ce soit (comme déterminé par l'administrateur). Chaque enveloppe doit être postée individuellement. Les envois groupés d'inscriptions ne seront pas acceptés.

Pour être valide, chaque inscription doit présenter toutes les informations demandées. La preuve d'inscription sur le site Web n'est pas considérée comme une preuve de livraison ou de réception par le commanditaire. Les inscriptions effectuées par toute autre personne ou entité, ou provenant de tout autre site Web ou adresse électronique, y compris, mais sans s'y limiter, la notification d'abonnement au concours ou l'inscription sur les sites de service, seront déclarées invalides et disqualifiées pour ce concours. L'utilisation de dispositifs d'inscription automatisés est interdite, et aucune inscription reproduite mécaniquement n'est autorisée; toutes ces inscriptions seront nulles. Les parties exonérées ne sont pas responsables des inscriptions en retard, incomplètes, retardées, non livrées ou mal dirigées. Toutes les inscriptions deviennent la propriété exclusive du commanditaire et ne seront pas reconnues ou retournées, sauf dans les cas prévus aux présentes. En participant, vous consentez à ce que le commanditaire et ses agents utilisent vos renseignements personnels pour l'administration du concours. Toutes les informations soumises par les participants seront traitées conformément à la politique de confidentialité du commanditaire, disponible ici : <https://laticrete.com/en/about-laticrete/privacy-statement>. En participant au concours et en fournissant leur adresse courriel et d'autres renseignements personnels, les participants acceptent par la présente la collecte et l'utilisation de leurs renseignements personnels par le commanditaire et reconnaissent qu'ils ont lu et accepté la politique de confidentialité de celui-ci.

CONDITIONS GÉNÉRALES : Si, pour quelque raison que ce soit, le fonctionnement ou l'administration de ce concours ne se fait pas selon les normes usuelles ou sont incapables de fonctionner comme prévu pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, (i) L'infection par un virus informatique, des bogues, (ii) La falsification, l'intervention non autorisée, (iii) La fraude, (iv) Les défaillances techniques, ou (v) Toute autre cause indépendante de la volonté du commanditaire qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du concours, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui falsifie le processus de participation. Celui-ci pourra annuler, résilier, modifier ou suspendre le concours intégralement ou en partie, en tout temps, sans préavis. Il pourra attribuer les prix (définis ci-dessous) en utilisant toutes les participations admissibles non suspectes reçues à compter de, ou après (le cas échéant) cette date d'annulation, de résiliation, de modification ou de suspension, ou de toute manière qui est juste et équitable et conforme à l'esprit du présent règlement officiel. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne suspectée d'altérer ou d'altérer le processus d'inscription ou le fonctionnement du concours ou du site Web du commanditaire, ou d'agir en violation du présent règlement officiel, ou d'une manière antisportive ou perturbatrice.

MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU DE SAPER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES. SI UNE TELLE TENTATIVE EST EFFECTUÉE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS OU D'AUTRES RECOURS À TOUTE PERSONNE(S) RESPONSABLE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

Le fait que le commanditaire n'applique pas une disposition du présent règlement officiel ne

constitue pas une renonciation à cette disposition. En cas de litige quant à l'identité d'un gagnant sur la base d'une adresse courriel, la participation gagnante sera déclarée par le titulaire du compte autorisé de l'adresse courriel associée à l'inscription en question. Le « titulaire autorisé du compte » est défini comme la personne physique qui est affectée à une adresse électronique par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation (p. ex., entreprise, établissement d'enseignement, etc.) qui est responsable de l'attribution des adresses courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel soumise.

DÉCHARGE ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : En s'inscrivant au concours, les participants conviennent de dégager les parties exonérées de toute réclamation ou cause d'action découlant de leur participation à ceux-ci ou de la réception ou de l'utilisation d'un prix, y compris, sans s'y limiter : (i) Toute erreur technique pouvant empêcher un participant de soumettre une candidature; (ii) Intervention humaine non autorisée dans le cadre du concours; (iii) Erreurs d'impression; iv) Erreurs dans l'administration du concours ou le traitement des inscriptions; ou (v) Blessures, décès ou dommages aux personnes ou aux biens qui peuvent être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation au concours ou la réception des prix (définis ci-dessous). Les parties exonérées ne prennent aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, retard dans le fonctionnement ou la transmission, défaillance de la ligne de communication, vol ou destruction ou accès non autorisé ou altération des entrées. Les parties exonérées ne sont pas responsables des problèmes ou des dysfonctionnements techniques de tout réseau téléphonique ou de lignes téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, serveurs ou fournisseurs, équipements informatiques, logiciels. Elles ne sont pas non plus responsable de la non réception par le commanditaire de courriels ou d'inscription en raison de problèmes techniques, d'erreurs humaines ou de congestion du trafic sur Internet ou sur un site Web, ou toute combinaison de ces problèmes, y compris toute blessure ou tout dommage à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne concernant ou résultant de la participation à ce concours ou du téléchargement de tout matériel lié à celui-ci. Les participants conviennent également que, dans toute cause d'action, la responsabilité des parties exonérées sera limitée aux frais d'inscription et de participation au concours, et en aucun cas les parties libérées ne seront responsables des honoraires d'avocat. Les participants renoncent au droit de réclamer des dommages-intérêts, y compris, mais sans s'y limiter, des dommages punitifs, consécutifs, directs ou indirects. **Pour les résidents du New Jersey : rien dans les présentes n'interdit le recouvrement des dommages-intérêts ou des honoraires d'avocat lorsque la loi l'exige.**

Sauf disposition expresse ci-dessus, EN AUCUN CAS LES PARTIES EXONÉRÉES NE SERONT RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE OU PERTE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (Y COMPRIS SANS LIMITATION, LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS) DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION À CE CONCOURS OU DE L'ACCEPTATION, DE LA POSSESSION, DE L'UTILISATION OU DE LA MAUVAISE UTILISATION OU DE TOUT PRÉJUDICE RÉSULTANT DE L'ACCEPTATION, DE LA POSSESSION, DE L'UTILISATION OU DE LA MAUVAISE UTILISATION D'UN PRIX.

En s'inscrivant au concours, les participants dégagent et acceptent de dégager les parties

exonérées de toute responsabilité en cas de blessures, décès ou pertes ou dommages aux personnes ou aux biens AINSI QUE DE RÉCLAMATIONS/ACTIONS FONDÉES SUR LES DROITS DE PUBLICITÉ, DIFFAMATION, OU ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE qui peut découler de la participation à ce concours ou ses activités connexes ou de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation, ou de tout préjudice résultant de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un prix. Les parties exonérées ne sont pas responsables en cas d'annulation partielle du concours en raison de conditions météorologiques, d'incendie, de grève, d'actes de guerre ou de terrorisme, de pandémie ou de toute autre condition indépendante de leur volonté.

CHAQUE PARTICIPANT COMPREND ET ACCEPTE QU'IL RENONCE EXPRESSÉMENT À TOUT DROIT RELATIF À L'ARTICLE 1542 DU CODE CIVIL DE LA CALIFORNIE ET DE TOUTE LOI SIMILAIRE D'UN ÉTAT OU D'UN TERRITOIRE DES ÉTATS-UNIS. L'ARTICLE 1542 SE LIT COMME SUIT :

« UNE LIBÉRATION GÉNÉRALE NE S'ÉTEND PAS AUX RÉCLAMATIONS QUE LE CRÉANCIER OU LA PARTIE EXONÉRÉE NE CONNAÎT PAS OU NE SOUPÇONNE PAS D'EXISTER EN SA FAVEUR AU MOMENT DE L'EXÉCUTION DE LA LIBÉRATION ET QUI, SI ELLE LE SAIT, AURAIT EU UNE INCIDENCE IMPORTANTE SUR SON RÈGLEMENT AVEC LE DÉBITEUR OU LA PARTIE EXONÉRÉE. »

TIRAGE AU SORT ET NOTIFICATION : Tous les gagnants potentiels seront sélectionnés au hasard par l'administrateur. Les tirages au sort du prix auront lieu le ou vers le 10 juin, 10 juillet, deux tirages le 12 août, le 10 septembre, le 10 octobre, le 11 novembre, le 10 décembre 2024 et le 10 janvier 2025. Les chances de gagner un prix dépendront du nombre total de participations admissibles reçues tout au long de la période du concours. Les gagnants potentiels seront contactés par l'administrateur par téléphone et par courriel.

Remarque : Les inscriptions sont uniquement éligibles au tirage au sort correspondant au mois d'inscription. Les inscriptions ne seront pas reportées et ne seront pas admissibles aux tirages mensuels subséquents, à l'exception du tirage du prix bonus de juillet le 12 août 2024 et du tirage du grand prix le 10 janvier 2025. Le gagnant du bonus de juillet sera sélectionné parmi toutes les participations reçues en mai et juin et juillet uniquement.

PRIX ET CONDITIONS DES PRIX : Il y aura un (1) grand gagnant et neuf (9) gagnants de prix mensuels disponibles.

- **Mai :** Ensemble d'équipement de sport d'été — carte-cadeau Dicks de 500 \$.
- **Juin :** Après vérification de l'admissibilité par ASC, le gagnant de juin recevra une carte-cadeau Grill Master de 750 \$ Mastercard.
- **Juillet :** Forfait Poolside Paradise — carte-cadeau Visa de 500 \$.
- **Prime de juillet :** Après vérification de l'admissibilité par ASC, le gagnant du bonus de juillet recevra une journée de course à Indianapolis d'une valeur de 1 500 \$ + des billets pour [l'Indianapolis Motor Speedway Intercontinental GT Challenge](#)
- **Août :** Après la vérification de l'admissibilité par ASC, le gagnant du mois d'août recevra

une carte-cadeau Escapade de fin de semaine — 1 000 \$ AMEX.

- **Septembre** : Forfait nuit confortable — carte-cadeau Amazon de 500 \$.
- **Octobre** : Forfait Magasinage des Fêtes — carte-cadeau Mastercard de 500 \$.
- **Novembre** : Forfait essentiels de cuisine — carte-cadeau Amazon de 500 \$.
- **Décembre** : Après vérification de l'admissibilité par ASC, le gagnant de décembre recevra une trousse électronique — carte-cadeau Best Buy de 1 000 \$.

Le gagnant du grand prix (« gagnant du grand prix » ou « gagnant du prix »), après vérification de l'admissibilité par ASC, recevra un camion Ford F-150. Valeur au détail approximative (« VAD ») — 50 000 \$ US.

VAD maximale totale des lots — 56 750 \$ US. La valeur des prix ci-dessus représente les décisions de bonne foi du commanditaire à l'égard de la VAD et ces décisions sont finales et exécutoires et ne peuvent faire l'objet d'un appel. Si la valeur réelle d'un prix est inférieure à la VAD indiquée lorsque le prix est acheté et attribué, la différence ne sera pas octroyée. Toutes les autres dépenses associées à l'acceptation ou à l'utilisation du prix non définies dans les présentes sont à la charge des gagnants. Aucune substitution, cession ou transfert du prix n'est autorisé, sauf par le commanditaire, qui se réserve le droit de remplacer le prix par un autre de valeur comparable ou supérieure.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES DU PRIX : En acceptant un prix, les gagnants acceptent de libérer et de dégager de toute responsabilité les parties exonérées, chacune de leurs sociétés liées, ainsi que chacun de leurs dirigeants, administrateurs et employés respectifs, les actionnaires et les agents de et contre toute réclamation ou cause d'action découlant de la participation au concours ou de la réception ou de l'utilisation du prix en question. Les gagnants potentiels doivent signer et retourner à l'administrateur, dans les sept (7) jours suivant la date d'envoi de l'avis ou de la tentative d'avis, une déclaration sous serment en vertu de l'admissibilité, une décharge de responsabilité et de publicité (si résident des États-Unis) ou une déclaration de conformité (si résident canadien) afin de réclamer le prix. Les gagnants de prix de plus de 600 \$ peuvent également être invités à remplir un formulaire IRS W9 (ou W8-BEN pour un résident du Canada). **Remarque : La déclaration sous serment envoyée à un gagnant potentiel des États-Unis peut exiger que celui-ci fournisse son numéro de sécurité sociale à l'administrateur, lequel sera utilisé uniquement à des fins de déclaration fiscale.** Les gagnants seront responsables de toutes les taxes locales, étatiques et fédérales associées à la réception de leur prix. Les gagnants (à l'exception des gagnants des prix de mai, juillet, septembre et novembre) doivent noter que la valeur du prix accepté est imposable au titre de revenu et qu'un formulaire 1099 de l'IRS sera déposé au nom du gagnant pour la valeur de leur prix (applicable au gagnant américain uniquement). Les gagnants sont seuls responsables de toutes les questions relatives au prix après sa remise. Si un prix ou une notification de prix est retourné comme non réclamé ou non distribuable au gagnant potentiel, si ce dernier ne peut pas être joint ou ne respecte pas les instructions de notification dans les trois (3) jours ouvrables suivant la première tentative de notification, si un gagnant potentiel ne retourne pas les documents requis dans le délai imparti, ou s'il n'est pas en conformité avec le présent règlement officiel, cette personne

sera disqualifiée et, à la seule discrétion du commanditaire, un autre gagnant pourra être sélectionné.

Si un gagnant sélectionné est un citoyen canadien, le participant sélectionné devra répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, qu'elle soit mécanique, électronique ou autre, à une question d'habileté mathématique posée par courrier ou par téléphone. Si le participant sélectionné ne répond pas correctement à la question, il/elle sera disqualifié(e) et un autre participant sera sélectionné au hasard. Le gagnant potentiel qui répond correctement à la question d'habileté sera avisé par téléphone ou par la poste ou par courriel à la discrétion des commanditaires, grâce aux coordonnées fournies au moment de l'inscription. S'il s'avère qu'un gagnant potentiel n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence, celui-ci sera disqualifié et un autre gagnant sera sélectionné à sa place.

En acceptant un prix, lorsque la loi le permet, les gagnants accordent aux parties exonérées et à celles agissant conformément à l'autorité du commanditaire et des parties exonérées (cet accord sera confirmé par écrit à la demande du commanditaire), le droit d'imprimer, de publier, diffuser et utiliser dans le monde entier DANS TOUS LES MÉDIAS sans limitation en tout temps leurs nom complet, portrait, photo, voix, ressemblance ou informations biographiques à des fins publicitaires, commerciales et promotionnelles sans autres paiement ou considération supplémentaires, et sans examen, approbation ou notification. Les gagnants reconnaissent également que les parties exonérées ne sont responsables de quelque manière que ce soit de toute garantie, représentation ou garantie, expresse ou implicite, en fait ou en droit, relative aux prix.

LITIGES : Tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent règlement officiel ou les droits et obligations des participants, l'administrateur et le commanditaire, sont régis et interprétés conformément aux lois de l'État du Connecticut, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles ou dispositions de conflit de lois qui entraîneraient l'application des lois de tout autre État ou juridiction. En participant au concours, le participant convient que : (i) Tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant du concours ou en lien avec celui-ci doivent être résolus individuellement, sans recours à aucune forme de recours collectif; (ii) Toute procédure judiciaire doit avoir lieu devant un tribunal de l'État du Connecticut; (iii) Toutes les réclamations, tous les jugements et toutes les récompenses doivent se limiter aux frais réels engagés, y compris les frais associés à la participation au concours, mais en aucun cas les frais d'avocat ne seront remboursés ou recouvrables; (iv) En aucun cas le participant ne sera autorisé à obtenir des récompenses pour, et le participant renonce par les présentes à tous les droits de demander, punitifs, accessoires, exemplaires, consécutifs, spéciaux, pertes de profits, autres dommages ou tout droit de voir les dommages multipliés ou autrement augmentés; (v) Les recours du participant se limitent à une demande de dommages-intérêts pécuniaires (le cas échéant) et il renonce à tout droit de demander une injonction ou une réparation équitable.

DIVISIBILITÉ : L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent règlement officiel n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Si une disposition du

règlement officiel est jugée invalide ou autrement inapplicable, les autres dispositions demeureront en vigueur et seront interprétées comme si la disposition invalide ou inapplicable n'était pas contenue dans les présentes.

DIVERS : Le présent règlement officiel contient la compréhension complète et complète à l'égard du concours et remplace tous les accords, représentations et ententes antérieurs et actuels, qu'ils soient oraux ou écrits. Les titres ne sont donnés qu'à des fins pratiques et ne constituent pas une partie du présent règlement officiel et ne sont pas réputés limiter ou affecter quelconque des dispositions des présentes. Aucune modification ou renonciation à toute disposition du présent règlement officiel ne prend effet à moins d'être écrite et signée par le commanditaire et l'administrateur. La renonciation du commanditaire ou de l'administrateur à toute disposition du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à toute autre disposition du présent règlement. Les droits et obligations en vertu des présentes ne peuvent être cédés par le participant, que ce soit de plein droit ou autrement, sans le consentement écrit préalable du commanditaire, et toute tentative de cession en violation de ce qui précède sera nulle et non avenue. Le présent règlement officiel lie les successeurs et ayants droit autorisés du commanditaire, de l'administrateur et du participant, et s'applique à leur avantage.

DEMANDE DE LISTE DE GAGNANTS : Pour demander la confirmation du prénom, de l'initiale du nom de famille, de la ville et de l'État de résidence de chaque gagnant, veuillez envoyer une enveloppe de format commercial affranchie et adressée au plus tard le 25 février 2025 à : ASC/SPECTRALOCK® Sweepstakes Winners List Request, 300 State St. Suite 402, Rochester, NY 14614.

Ce concours n'est pas commandité, approuvé, administré ou associé à Dicks Sporting Goods, Ford Motor Co., Visa, Mastercard, Amazon, Best Buy ou Indianapolis Motor Speedway.